

Procès-Verbal de Séance

DU CONSEIL SYNDICAL

République Française

SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2020

Nombre de Conseillers : L'an deux mille vingt
- **en exercice :** 12 le cinq février à dix-huit heures trente
- **présents :** 9 le Conseil Syndical légalement convoqué s'est réuni
- **votants :** 10 en session ordinaire à la Mairie de La Neuville-Roy,
sous la présidence de M. Thomas LESUEUR, Président.

Date de la convocation : 31 janvier 2020

Présents : Mesdames Aurélie BERGERON, Annie LUCAS et Virginie LARSONNIER, Messieurs Jean PECHO, Julien BONNEMENT, Philippe LE CAM, Thomas LESUEUR, Xavier DENEUFBOURG et Thierry MICHEL (Pouvoir de Thierry HOUPY).

Absente excusée : Monsieur Thierry HOUPY

Absent : Madame Jennifer MEBREK et Monsieur Bruno RABUSSIÉ

Suppléants présents : Catherine VINCENT

Secrétaire de séance : Jean PECHO

1. Approbation du dernier Procès-Verbal

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté sans observation à l'unanimité des présents.

2. Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2019 (N°1/2020)

La présentation des comptes 2019 a été faite en réunion le lundi 3 février.

Monsieur le Président étant sortie de la salle.

Le Compte Administratif 2019, présenté par Monsieur Jean PECHO laisse apparaître les résultats suivants :

✓ Section de fonctionnement

- Dépenses : 501 992,21 €
- Recettes : 496 957,37€

Soit un déficit de fonctionnement de 5 034,84 € de l'exercice

Pour rappel, le résultat de l'exercice 2018 était en excédent de 91 310,43€, ce qui donne un excédent cumulé de fonctionnement de 86 275,59 €

✓ Section d'investissement

- Dépenses : 4 197 854,90 €
- Recettes : 2 780 764,54 €

Soit un déficit d'investissement de 1 417 090,36 € de l'exercice

Pour rappel, le résultat de l'exercice 2018 était en excédent de 364 556,18€, ce qui donne un déficit cumulé d'investissement de 1 052 534,18€.

Monsieur le Président remercie Monsieur PECHO et présente le compte de gestion 2019 de la trésorerie qui est conforme au compte administratif du syndicat.

Après délibération, le Conseil Syndical adopte à l'unanimité avec une abstention le compte administratif 2019 et le compte de gestion 2019 et autorise Monsieur le Président à signer les documents.

3. Affectation des résultats de l'exercice 2019 (N°2/2020)

Monsieur le Président informe que les restes à réaliser en investissement s'élèvent à 1 289 000€ en dépense et à 1 923 091€ en recette.

Compte tenu de ces éléments, le besoin de financement s'élève à 418 443,18 €

Le résultat de fonctionnement au 31/12/2019 s'élève à 86 275,59 €.

Le conseil décide, malgré le besoin en financement de 418 443,18 €, de ne pas utiliser le résultat de fonctionnement, pour le financer, car il est attendu 90 000€ de FCTVA en 2020 et 425 000 € de FCTVA en 2021. Dans cette attente, le conseil envisage d'utiliser la ligne de crédit de trésorerie en 2020.

Aussi, les résultats de clôture sont reportés comme suit:

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter :

○ Investissement :

Article 001 : Déficit de financement 1 052 534,18 €

○ Fonctionnement :

Article 002 : Excédent de financement 86 275,59 €

4. Contrat d'animateur (N°3/2020)

Monsieur le Président informe les membres que la personne recruté en septembre 2019 a décidé de quitter le syndicat. Elle s'est vu proposer un contrat à plein temps.

Monsieur le Président informe les membres ne pas avoir pu prolonger le service civique de Mallauryne Lacombe. Les règles ne le permettent plus.

Cette jeune fille a passé 9 mois dans la structure et s'est découvert une vocation. Suite à un entretien avec son conseiller Pôle Emploi, il lui est proposé de faire un « Parcours Emploi Compétence » PEC.

Ce contrat aidé doit être d'un minimum de 20h/sem et doit permettre à la personne recrutée de se former pendant la durée de son contrat. L'aide de l'Etat se monte pour notre syndicat à 45% des charges de cet emploi sur la base d'un 20h.

Monsieur le Président propose d'ouvrir un poste « PEC » à 23h/sem à compter du 1er mars.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité, décide d'ouvrir 1 poste sur un « Parcours Emploi Compétence » en tant qu'Adjoint Territorial d'Animation pour un temps hebdomadaire de 23h00 pour la période allant du 1er mars 2020 au 28 février 2021 et autorise le Président à signer la convention avec Pôle Emploi et tous les documents se rapportant à cet emploi.

5. Horaires de classe pour le RPC (N°4/2020)

Avec l'ouverture du RPC à La Neuville-Roy, il convient de délibérer sur les horaires d'école.

Monsieur le Président informe les membres avoir rencontré Madame Carlu, Inspectrice de la circonscription, ainsi que les services de la Région et le délégué pour la mise en place des grilles horaires.

Il en ressort que le RPC fonctionnera sur la même grille horaires que l'école actuelle de La Neuville-Roy, à savoir

<u>RPC Les Hirondelles</u>		
Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	08h55 à 12h10	13h40 à 16h25

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité, décide la mise en place de ces horaires pour l'ouverture du Groupe Scolaire RPC "Les Hirondelles" au 2 mars 2020.

6. Mise à jour des statuts du Syndicat (N°5/2020)

Monsieur le Président propose aux membres de valider les nouveaux statuts du Syndicat pour prendre en compte l'ouverture du RPC.

Les membres ont reçu le projet par mail. Quelques modifications sont apportées au projet en séance. Monsieur le maire de Montiers demande s'il est possible de revoir le nombre de conseillers par commune. La répartition actuelle est représentative du nombre d'administrés par commune, le nombre de conseillers par commune reste ainsi.

Les communes membres auront trois mois pour délibérer dans leurs conseils respectifs pour l'acceptation de ces changements de statuts, à compter de la notification de la présente délibération.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, accepte la modification des statuts du Syndicat Scolaire « Les Hirondelles », annexés à la présente délibération.

7. Informations diverses

- Monsieur le Président informe avoir pris contact avec le centre de gestion pour recruter une secrétaire, mais n'a rien engagé pour l'heure.
- Monsieur le Président donne le nombre de jours de grève, 3 journées en décembre et 3 en janvier. Le syndicat a eu la capacité de mettre en place un Service minimum d'Accueil et a fait les demandes auprès de l'éducation nationale pour être dédommagé.
- Monsieur le Président informe de la nouvelle circulaire qui définit les convocations dématérialisées comme le standard, les personnes souhaitant recevoir les convocations papier doivent en faire la demande.
- Monsieur le Président informe qu'un mot sera diffusé aux familles dans les cahiers des élèves de Pronleroy et Léglantiers pour préciser les éléments pour la rentrée du 2 mars dans le RPC.
- Monsieur le Président informe de la visite de Monsieur le Député Olivier Dassault le 16 janvier qui a remis à l'école de La Neuville-Roy un set sportif.
- Monsieur le Président informe avoir commandé un défibrillateur (rendu obligatoire depuis le 1er janvier 2020), une demande d'aide a été adressée à Monsieur Olivier Dassault.
- Monsieur le Président porte connaissance du courrier de remerciement des élèves de la classe de Madame Baisse pour le voyage scolaire de début janvier.

- Monsieur le Président informe avoir reçu une première information sur le renouvellement de l'appel à Projet ENIR qui s'appelle dorénavant "Label écoles numériques 2020"
- Monsieur le Président informe de l'intention d'organiser un Challenge sportif le 9 juin prochain, toutes les classes seront sur La Neuville-Roy.
- Monsieur le Président informe avoir eu connaissance de la date pour la Kermesse des enfants, elle se déroulera le 13 juin. A ce jour, aucun contact avec l'association "Les Enfants d'Abord" quant à l'organisation.
- Monsieur le Président informe de l'absence Madame Bastin, souffrante. A ce titre, une demande de dérogation a été adressée à la DDCS de l'Oise pour donner la direction à Madame Jeko.
- Monsieur le Président informe avoir signé un renouvellement avec Olric pour le changement des copieurs. Cela permet de faire des économies et coïncidera avec le déménagement dans le RPC.
- Monsieur le Président informe avoir reçu Madame Florence Carlu, nouvelle inspectrice de la circonscription le 27 janvier. L'occasion de visiter les locaux du RPC et de revoir les modalités du déménagement.
- Monsieur le Président informe de la tenue de la réunion consacrée au déménagement avec les élus.
- Monsieur le Président informe de la tenue d'une Cérémonie de remise des clés le vendredi 14 février à 18h30.
- Monsieur le Président rappelle les dates des Conseils d'école,
- Monsieur le Président informe qu'un courrier sera adressé pour obtenir le versement de 70% de la FCTVA 2018.
- Monsieur le Président porte à connaissance la nouvelle grille horaire pour les ramassages scolaires. Une réunion de coordination a eu lieu le 29 janvier avec les services de la Région et le délégataire.
- Monsieur le Président informe que l'information sera donnée aux communes sur la date de restitution des écoles aux communes.
- Monsieur le Président informe avoir pris contact avec les services de l'ADTO pour le lancement de la consultation pour le marché de fourniture des repas cantine.
-

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 19 heures 36

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la séance du Conseil Syndical du 5 février 2020 a comporté cinq délibérations.

1	Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2019	Délibération N°1/2020
2	Affectation des résultats de l'exercice 2019	Délibération N°2/2020
3	Contrat d'animateur	Délibération N°3/2020
4	Horaires de classe pour le RPC	Délibération N°4/2020
5	Mise à jour des statuts du Syndicat	Délibération N°5/2020

Signature des Membres du Conseil Syndical

Thomas Lesueur Présent	Julien BONNEMENT Présent	Jean PECHO Présent	Annie LUCAS Présente
---------------------------	-----------------------------	-----------------------	-------------------------

Thierry HOUPY Absent	Thierry MICHEL Présent	Virginie LARSONNIER Présente	Philippe LE CAM Présent
Pouvoir à Thierry MICHEL			
Jennifer MEBREK Absente	Bruno RABUSSIÉ Absent	Xavier DENEUFBOURG Présent	Aurélie BERGERON Présente